

401	07/04/2021	BE 0429.488.680	37	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	21104.00182	C-asbl 1.1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER  
EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination: **BX1**  
 Forme juridique: Association sans but lucratif  
 Adresse: Rue Gabrielle Petit N°: 32-34 Boîte:  
 Code postal: 1080 Commune: Molenbeek-Saint-Jean  
 Pays: Belgique  
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone  
 Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0429.488.680

Date de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 20-03-2019

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 24-03-2021

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2020 au 31-12-2020

Exercice précédent du 01-01-2019 au 31-12-2019

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C-asbl 6.1, C-asbl 6.2.1, C-asbl 6.2.3, C-asbl 6.3.6, C-asbl 6.4.1, C-asbl 6.4.2, C-asbl 6.5.1, C-asbl 6.5.2, C-asbl 6.5.3, C-asbl 6.7, C-asbl 6.13, C-asbl 6.14, C-asbl 6.16

<b>LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE</b>
--

## LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

**LABAKI** Maroun

Président  
Avenue Molière 118/8  
1190 Forest  
BELGIQUE

Président du Conseil d'Administration

**DIERICK** Aurore

Vice-Présidente  
Avenue des Phalènes 5  
1000 Bruxelles  
BELGIQUE

Vice-président du Conseil d'Administration

**BARBE** Martine

Vice-Présidente  
Avenue de l'Hippodrome 68  
1050 Ixelles  
BELGIQUE

Vice-président du Conseil d'Administration

**LECONTE** Jean-François

Vice-Président  
Rue du vivier 31  
1050 Ixelles  
BELGIQUE

Vice-président du Conseil d'Administration

**VAN GORP** Jérémy

Trésorier  
Avenue de la Tanche 2/1  
1160 Auderghem  
BELGIQUE

Trésorier

**KHAIRY** Rahab

Secrétaire  
Avenue Molière 83/13  
1190 Forest  
BELGIQUE

Secrétaire

**MAYNE** Marc

N°	BE 0429.488.680		C-asbl 2.1
----	-----------------	--	------------

Administrateur  
Av. F. Roosevelt 240/6  
1050 Ixelles  
BELGIQUE

Administrateur

**GAUDOUX** Pauline  
Administratrice  
Rue Colonel Bourg 14  
1030 Schaerbeek  
BELGIQUE

Administrateur

**VAN YSENDYCK** Nicolas  
Administrateur  
Rue Roosendaël 26  
1190 Forest  
BELGIQUE

Administrateur

**DOCKETH YEMALAYEN** Achilvie  
Administratrice  
Avenue de l'Aulne 91A/6  
1180 Uccle  
BELGIQUE

Administrateur

**LAUWENS** Jean-François  
Administrateur  
Rue de la Pente 14  
1160 Auderghem  
BELGIQUE

Administrateur

**BORDONARO** Giovanni  
Administrateur  
Rue Henri Caron 45/005  
1070 Anderlecht  
BELGIQUE

Administrateur

**VERBEEREN** Pierre  
Administrateur  
Rue Emile Feron 73  
1060 Saint-Gilles  
BELGIQUE

Administrateur

**DE VUYST** Tony  
Administrateur  
Rue Maes 27  
1050 Ixelles  
BELGIQUE

Administrateur

**PERROUTY** Pierre-Arnaud

N°	BE 0429.488.680		C-asbl 2.1
----	-----------------	--	------------

Administrateur  
Rue des Alliés 96  
1190 Forest  
BELGIQUE

Administrateur

**DGST & PARTNERS (B00288)**

BE 0458.736.952  
avenue E. van Becelaere 27A  
1170 Watermael-Boitsfort  
BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement par:

**SOHET** Pierre (A01658)  
Réviseur d'entreprises

N°	BE 0429.488.680		C-asbl 2.2
----	-----------------	--	------------

## MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
  - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
  - B. L'établissement des comptes annuels,
  - C. La vérification des comptes annuels et/ou
  - D. Le redressement des comptes annuels.
  
- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
Frais d'établissement	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b>1.674.633</b>	<b>1.947.735</b>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	1.713	21.885
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	<b>1.672.780</b>	<b>1.925.710</b>
Terrains et constructions		22	152.672	174.491
Installations, machines et outillage		23	1.346.098	1.459.498
Mobilier et matériel roulant		24	3.470	1.983
Location-financement et droits similaires		25	0	72.131
Autres immobilisations corporelles		26	170.540	217.607
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	<b>140</b>	<b>140</b>
Entités liées	6.14	280/1		
Participations dans les sociétés liées		280		
Créances		281		
Sociétés avec lesquelles il existe un lien de participation	6.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	140	140
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	140	140
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>10.785.623</b>	<b>9.603.660</b>
Créances à plus d'un an		29	<b>3.648.990</b>	<b>3.838.146</b>
Créances commerciales		290	10.844	
Autres créances		291	3.638.146	3.838.146
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<b>1.480.367</b>	<b>1.666.750</b>
Créances commerciales		40	430.186	382.694
Autres créances		41	1.050.181	1.284.056
Placements de trésorerie	6.5.1/6.6	50/53		
Valeurs disponibles		54/58	<b>5.594.901</b>	<b>4.069.268</b>
Comptes de régularisation	6.6	490/1	<b>61.365</b>	<b>29.496</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>12.460.256</b>	<b>11.551.395</b>

N°	BE 0429.488.680	C-asbl 3.2
----	-----------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>				
Fonds de l'association ou de la fondation	6.7	10/15	<b>8.695.434</b>	<b>8.690.491</b>
Plus-values de réévaluation		10		
Fonds affectés et autres réserves	6.7	12		
Bénéfice (Perte) reporté(e)		13	<b>990.500</b>	<b>990.500</b>
Subsides en capital		14	<b>115.050</b>	<b>144.807</b>
		15	<b>7.589.884</b>	<b>7.555.184</b>
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		16	<b>1.513.830</b>	<b>1.496.762</b>
Provisions pour risques et charges		160/5	<b>1.513.830</b>	<b>1.496.762</b>
Pensions et obligations similaires		160	11.603	11.603
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	0	0
Obligations environnementales		163	1.502.227	1.485.159
Autres risques et charges	6.7	164/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise	6.7	167		
Impôts différés		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b>2.250.992</b>	<b>1.364.142</b>
Dettes à plus d'un an	6.8	17	<b>560.048</b>	<b>155.617</b>
Dettes financières		170/4	560.048	155.617
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	0	3.645
Etablissements de crédit		173	560.048	151.972
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus		42/48	<b>1.429.447</b>	<b>1.074.149</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	6.8	42	272.836	122.605
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	566.057	393.959
Fournisseurs		440/4	566.057	393.959
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.8	45	590.554	557.585
Impôts		450/3	63.792	54.461
Rémunérations et charges sociales		454/9	526.762	503.124
Autres dettes		48		
Comptes de régularisation	6.8	492/3	<b>261.497</b>	<b>134.376</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>12.460.256</b>	<b>11.551.395</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	<b>8.127.817</b>	<b>8.633.050</b>
Chiffre d'affaires	6.9	70	1.777.885	2.071.037
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Cotisations, dons, legs et subsides	6.9	73	6.295.277	6.084.607
Autres produits d'exploitation		74	54.655	69.950
Produits d'exploitation non récurrents	6.11	76A		407.455
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	<b>8.141.220</b>	<b>8.274.492</b>
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	2.979.339	3.442.279
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.9	62	4.494.877	4.387.555
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	622.513	518.159
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.9	631/4	-1.192	2.403
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.9	635/9	17.068	-165.133
Autres charges d'exploitation	6.9	640/8	28.615	35.006
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.11	66A	0	60.494
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>-13.403</b>	<b>358.557</b>
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>27</b>	<b>3.196</b>
Produits financiers récurrents		75	27	3.196
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	27	3.196
Autres produits financiers	6.10	752/9		
Produits financiers non récurrents	6.11	76B	0	
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>16.381</b>	<b>10.685</b>
Charges financières récurrentes	6.10	65	16.381	10.685
Charges des dettes		650	15.100	9.103
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	1.281	1.582
Charges financières non récurrentes	6.11	66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)</b>		9903	<b>-29.757</b>	<b>351.068</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat (+)/(-)</b>	6.12	67/77		
Impôts		670/3		
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>-29.757</b>	<b>344.800</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)</b>		9905	<b>-29.757</b>	<b>344.800</b>



N°	BE 0429.488.680	C-asbl 5
----	-----------------	----------

## AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>(+)/(-)</b>	9906	<b>115.050</b>	<b>384.807</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-29.757	344.800
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	144.807	40.007
<b>Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves</b>		791		
<b>Affectations aux fonds affectés et autres réserves</b>		691		<b>240.000</b>
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(+)/(-)</b>	14	<b>115.050</b>	<b>144.807</b>

## ANNEXE

### ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

#### CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXXXX	100.861
8022		
8032		
8042		
8052	100.861	
8122P	XXXXXXXXXXXX	78.976
8072	20.172	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	99.148	
211	1.713	

N°	BE 0429.488.680	C-asbl 6.2.4
----	-----------------	--------------

**ACOMPTES VERSÉS**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8054P	XXXXXXXXXXXX	0
8024		
8034		
8044		
8054		
8124P	XXXXXXXXXXXX	
8074		
8084		
8094		
8104		
8114		
8124		
213		

**ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191P	XXXXXXXXXX	<b>720.023</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8181		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8191	<b>720.023</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8241		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8251		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321P	XXXXXXXXXX	<b>545.532</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8271	21.819	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8311		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8321	<b>567.351</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22	<b><u>152.672</u></b>	
<b>DONT</b>			
<b>Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété</b>	22/91	<b>152.672</b>	

N°	BE 0429.488.680	C-asbl 6.3.2
----	-----------------	--------------

### INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	XXXXXXXXXXXX	7.071.348

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8162 340.513

Cessions et désaffectations

8172

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8182 364.508

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8192 7.776.369

**Plus-values au terme de l'exercice**

8252P XXXXXXXXXXXX

**Mutations de l'exercice**

Actées

8212

Acquises de tiers

8222

Annulées

8232

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8242

**Plus-values au terme de l'exercice**

8252

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8322P XXXXXXXXXXXX

5.611.851

**Mutations de l'exercice**

Actés

8272

453.912

Repris

8282

Acquis de tiers

8292

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8302

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8312 364.508

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8322

6.430.271

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

23

1.346.098

**DONT**

**Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété**

231

N°	BE 0429.488.680	C-asbl 6.3.3
----	-----------------	--------------

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193P	XXXXXXXXXXXX	<b>670.315</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	2.944	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	<b>673.259</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323P	XXXXXXXXXXXX	<b>668.333</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	1.456	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323	<b>669.789</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	24	<b>3.470</b>	
<b>DONT</b>			
<b>Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété</b>	241		

**LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8194P	XXXXXXXXXXXX	<b>373.473</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164		
Cessions et désaffectations	8174	8.965	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8184	-364.508	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8194	<b>0</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8254P	XXXXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8244		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8254		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8324P	XXXXXXXXXXXX	<b>301.342</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8274	68.486	
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304	8.965	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8314	-360.863	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8324	<b>0</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	25	<b><u>0</u></b>	
<b>DONT</b>			
<b>Terrains et constructions</b>	250		
<b>Installations, machines et outillage</b>	251		
<b>Mobilier et matériel roulant</b>	252		

N°	BE 0429.488.680	C-asbl 6.3.5
----	-----------------	--------------

### AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

**DONT**

**Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	XXXXXXXXXXXX	613.194
8165	9.601	
8175		
8185		
8195	622.795	
8255P	XXXXXXXXXXXX	
8215		
8225		
8235		
8245		
8255		
8325P	XXXXXXXXXXXX	395.587
8275	56.668	
8285		
8295		
8305		
8315		
8325	452.255	
26	170.540	
261		



**ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**
**AUTRES SOCIÉTÉS - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS**
**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8393P	XXXXXXXXXX	

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions

8363

Cessions et retraits

8373

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8383

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8393

**Plus-values au terme de l'exercice**

8453P

XXXXXXXXXXXX

**Mutations de l'exercice**

Actées

8413

Acquises de tiers

8423

Annulées

8433

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8443

**Plus-values au terme de l'exercice**

8453

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8523P

XXXXXXXXXXXX

**Mutations de l'exercice**

Actées

8473

Reprises

8483

Acquises de tiers

8493

Annulées à la suite de cessions et retraits

8503

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

8513

**Réductions de valeur au terme de l'exercice**

8523

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8553P

XXXXXXXXXXXX

**Mutations de l'exercice**

(+)/(-)

8543

**Montants non appelés au terme de l'exercice**

8553

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

284

**AUTRES ENTITÉS - CRÉANCES**
**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

285/8P

XXXXXXXXXXXX

**140**
**Mutations de l'exercice**

Additions

8583

Remboursements

8593

Réductions de valeur actées

8603

Réductions de valeur reprises

8613

Différences de change

(+)/(-)

8623

Autres

(+)/(-)

8633

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

285/8

**140**
**RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE**

8653

N°	BE 0429.488.680	C-asbl 6.6
----	-----------------	------------

## PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

### PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

#### Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

#### Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

#### Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

#### Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53		
8686		
8687		
8688		
8689		

### COMPTES DE RÉGULARISATION

#### Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

490: charges à reporter

491: produit acquis

Exercice
58.933
2.431

N°	BE 0429.488.680	C-asbl 6.8
----	-----------------	------------

## ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

### VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

#### Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	272.836
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	1.740
Etablissements de crédit	8841	271.096
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b>	<b>42</b>	<b>272.836</b>

#### Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	560.048
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	560.048
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>	<b>8912</b>	<b>560.048</b>

#### Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir</b>	<b>8913</b>	

### DETTES GARANTIES

#### Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b>	<b>9061</b>	

N°	BE 0429.488.680	C-asbl 6.8
----	-----------------	------------

**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation**

Codes	Exercice
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'association ou de la fondation**

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**

**Impôts**

Codes	Exercice
9072	
9073	63.792
450	
9076	
9077	526.762

**Rémunérations et charges sociales**

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	
Autres dettes salariales et sociales	

**COMPTES DE RÉGULARISATION**

**Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

	Exercice
492: charge à imputer	157.960
493: Produits à reporter	103.537

N°	BE 0429.488.680	C-asbl 6.9
----	-----------------	------------

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

### PRODUITS D'EXPLOITATION

#### Chiffre d'affaires net

Ventilation par catégorie d'activité

Ventilation par marché géographique

#### Cotisations, dons, legs et subsides

Cotisations

730

Dons

731

Legs

732

Subsides

733

6.295.277

6.084.607

### CHARGES D'EXPLOITATION

#### Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

9086

53

53

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

9087

53

53

Nombre d'heures effectivement prestées

9088

80.867

79.087

#### Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

620

3.036.953

3.005.864

Cotisations patronales d'assurances sociales

621

1.002.366

985.698

Primes patronales pour assurances extralégales

622

232.519

226.378

Autres frais de personnel

623

156.091

114.667

Pensions de retraite et de survie

624

66.948

54.948

#### Provisions pour pensions et obligations similaires

Dotations (utilisations et reprises)

(+)/(-)

635

0

11.603

#### Réductions de valeur

Sur stocks et commandes en cours

Actées

9110

Reprises

9111

Sur créances commerciales

Actées

9112

2.403

Reprises

9113

1.192

#### Provisions pour risques et charges

Constitutions

9115

409.500

380.680

Utilisations et reprises

9116

392.433

545.813

#### Autres charges d'exploitation

Impôts et taxes relatifs à l'exploitation

640

18.847

19.109

Autres

641/8

9.768

9.627

#### Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation

Nombre total à la date de clôture

9096

1

0

Nombre moyen calculé en équivalents temps plein

9097

1

0

Nombre d'heures effectivement prestées

9098

708

0

Frais pour l'association ou la fondation

617

11.911

0

## RÉSULTATS FINANCIERS

### PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS

#### Autres produits financiers

Ventilation des autres produits financiers

### CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES

#### Amortissement des frais d'émission d'emprunts

#### Intérêts portés à l'actif

#### Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

#### Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances

#### Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

#### Ventilation des autres charges financières

657 - Gestion des comptes et cartes

Codes	Exercice	Exercice précédent
6501		
6502		
6510		
6511		
653		
6560		
6561		
	1.107	1.326

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>	76	<b>0</b>	<b>407.455</b>
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	76A		<b>407.455</b>
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8		407.455
<b>Produits financiers non récurrents</b>	76B	<b>0</b>	
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	66	<b>0</b>	<b>60.494</b>
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	66A	<b>0</b>	<b>60.494</b>
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		60.494
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	66B		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

## IMPÔTS ET TAXES

### IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

#### Impôts sur le résultat de l'exercice

- Impôts et précomptes dus ou versés
- Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
- Suppléments d'impôts estimés

#### Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

- Suppléments d'impôts dus ou versés
- Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

#### Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	
9135	
9136	
9137	
9138	
9139	
9140	

#### Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

#### Sources de latences fiscales

- Latences actives
  - Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
  - Autres latences actives

- Latences passives
  - Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

### TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

#### Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

- A l'association ou à la fondation (déductibles)
- Par l'association ou la fondation

#### Montants retenus à charge de tiers, au titre de

- Précompte professionnel
- Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	642.518	651.448
9146	385.283	345.174
9147	816.723	815.044
9148	8	959



**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**

**LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

**Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur**

**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur**

**Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs

Aux anciens administrateurs

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	
9504	

**LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

**Emoluments du (des) commissaire(s)**

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de l'association ou de la fondation par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	<b>3.892</b>
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

N°	BE 0429.488.680	C-asbl 6.17
----	-----------------	-------------

## Bilan social

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 32902

### ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

#### TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice		Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
<b>Nombre moyen de travailleurs</b>					
Temps plein		1001	40	27	13
Temps partiel		1002	19	5	14
Total en équivalents temps plein (ETP)		1003	53	30	23
<b>Nombre d'heures effectivement prestées</b>					
Temps plein		1011	63.014	43.074	19.940
Temps partiel		1012	17.853	4.879	12.974
Total		1013	80.867	47.953	32.914
<b>Frais de personnel</b>					
Temps plein		1021	2.896.359	1.919.667	976.692
Temps partiel		1022	722.341	210.689	511.652
Total		1023	3.618.700	2.130.356	1.488.344
<b>Montant des avantages accordés en sus du salaire</b>		1033	64.987	38.596	26.391

Au cours de l'exercice précédent		Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP		1003	53	31	22
Nombre d'heures effectivement prestées		1013	79.087	47.017	32.070
Frais de personnel		1023	3.577.873	2.152.301	1.425.572
Montant des avantages accordés en sus du salaire		1033	46.607	27.862	18.745

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (SUITE)**

A la date de clôture de l'exercice		Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>Nombre de travailleurs</b>		105	41	18	53
<b>Par type de contrat de travail</b>					
	Contrat à durée indéterminée	110	36	17	48
	Contrat à durée déterminée	111	1		1
	Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	1		1
	Contrat de remplacement	113	3	1	4
<b>Par sexe et niveau d'études</b>					
	Hommes	120	28	5	40
	de niveau primaire	1200			
	de niveau secondaire	1201	14	1	15
	de niveau supérieur non universitaire	1202	7	3	9
	de niveau universitaire	1203	7	1	8
	Femmes	121	13	13	22
	de niveau primaire	1210			
	de niveau secondaire	1211	4	2	5
	de niveau supérieur non universitaire	1212	3	8	9
	de niveau universitaire	1213	6	3	8
<b>Par catégorie professionnelle</b>					
	Personnel de direction	130			
	Employés	134	41	18	53
	Ouvriers	132			
	Autres	133			

**PERSONNEL INTÉrimAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE L'ASSOCIATION OU DE LA FONDATION**

Au cours de l'exercice		Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'association ou de la fondation
	Nombre moyen de personnes occupées	150		1
	Nombre d'heures effectivement prestées	151		708
	Frais pour l'association ou la fondation	152		11.911

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

**Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	5	53	32
210	1	2	2
211	2		2
212			
213	2	51	28

**SORTIES**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'association ou de la fondation comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	4	51	30
310	2		2
311	1	1	2
312			
313	1	50	26
340			
341			
342	1		1
343	3	51	29
350			

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5801	1	5811	1
Nombre d'heures de formation suivies	5802	15	5812	15
Coût net pour l'association ou la fondation	5803	7.272	5813	5.272
dont coût brut directement lié aux formations	58031	608	58131	619
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	6.664	58132	4.653
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour l'association ou la fondation	5823		5833	
<b>Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur</b>				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	1
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	829
Coût net pour l'association ou la fondation	5843		5853	12.903

N°	BE 0429.488.680	C-asbl 6.18
----	-----------------	-------------

## Règles d'évaluation

RÈGLES D'ÉVALUATION - 24/03/2021

### 1. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions de l'arrêté royal relatif aux comptes annuels des entreprises.

### 2. Règles particulières

#### ACTIF

##### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles (logiciels) sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition, y compris les frais accessoires, et amortis linéairement en 3 et 5 ans.

##### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition et amortis linéairement comme indiqués ci-dessous :

- Installations, machines et outillage : linéaire de 20 % à 33 %

- Mobilier et matériel roulant :

o mobilier : linéaire 20 %

o matériel informatique : linéaire 25 % - 33 %

o matériel roulant :

\* utilitaire : linéaire 25 % (50 % occasion)

\* mixte (voiture) : linéaire 20 % (50 % occasion)

- Autres immobilisations corporelles :

o aménagements : linéaire 10 %

Les immobilisations en cours ne sont pas amorties. Elles sont portées sous le poste concerné dès leur mise en fonction et amorties

linéairement suivant les taux indiqués ci-dessus.

A partir de l'année 2018, tout matériel susceptible d'être mis en immobilisations et dont le montant est inférieur à 1.000 EUR pièce sera directement porté en charge.

##### IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Elles sont portées à l'actif à leur valeur d'acquisition, réduction faite des montants restant éventuellement à libérer. Les cautions sont portées à l'actif à leurs valeurs nominales. Les immobilisations financières sont (r)évaluées au moment de la clôture, les éventuelles réductions de valeur sont alors actées.

##### STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Pas d'application

##### CREANCES ET AUTRES CREANCES

Les créances commerciales ainsi que les autres créances sont comptabilisées à leurs valeurs nominales et sont réparties en long terme ou court terme selon leur caractère permanent et période d'exigibilité.

Les créances exigibles à court terme font l'objet de réductions de valeur prudentes sur base du solde à la clôture de l'exercice social.

Ces réductions de valeur forfaitaires sont calculées sur les créances restant ouvertes deux mois après la clôture de l'exercice et varie en fonction de leur ancienneté

- 50 % pour les créances de l'exercice social précédent

- et 100 % pour les autres

- En plus de ces réductions forfaitaires, une réduction de valeur complémentaire est actée pour les clients présentant un risque plus important après analyse.

##### PLACEMENT DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Ces valeurs sont reprises au bilan à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie peuvent faire l'objet de réductions de valeur si leur valeur au moment de la clôture s'est dégradée de plus de 3% par rapport à leur valeur nominale.

##### COMPTE DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation feront l'objet d'une évaluation correcte et rigoureuse.

Les charges payées au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur sont évaluées au montant qui doit être considéré comme une charge pour l'exercice ultérieur.

Les revenus ou fractions de revenus significatifs dont la perception n'aura lieu qu'au cours d'un ou plusieurs exercices suivants, mais qui sont à rattacher à l'exercice en cours sont évalués au montant de la quote-part afférente à l'exercice en cause.

##### PASSIF

##### AFFECTATION RESULTATS ET PRELEVEMENT DES FONDS AFFECTES.

Le résultat de l'exercice est reporté à l'année suivante. L'asbl pourra créer un fonds affecté sur base des bénéfices courants correspondant à une situation ou à un projet spécifique futur d'une valeur d'au moins 150.000 €. Celui-ci fera l'objet d'une identification claire et distincte dans la comptabilité. Le prélèvement à ce fonds affecté sera validé par le Conseil d'administration lors de l'arrêt des comptes.

##### SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsides sur investissements sont portés au passif du bilan à leur valeur nominale. Un prélèvement est effectué annuellement et porté au compte de résultats au même rythme que les amortissements pratiqués sur les biens subsidiés.

##### PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges constituées correspondent à des charges prévisibles à la clôture de l'exercice, nettement précisées quant à leur nature. Leurs montants sont évalués compte tenu des éléments connus à la clôture de l'exercice. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

##### DETTES A PLUS D'UN AN ET DETTES A UN AN AU PLUS

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

La provision pour pécules de vacances est estimée sur base du brut du personnel employé (18,20 %).

##### COMPTE DE REGULARISATION

Les charges ou fractions de charges afférentes à l'exercice mais qui ne seront payées qu'au cours d'un exercice ultérieur, sont évaluées au montant afférent à l'exercice en cause.

Les revenus perçus au cours de l'exercice mais qui sont imputables en tout ou en partie à un exercice ultérieur, sont également évalués au montant qui doit être considéré comme un produit pour l'exercice ultérieur.

Les avances reçues des pouvoirs subsidiant sont imputées en compte de régularisation passif dans le poste de produits à reporter, et portés au compte de résultats selon leurs réalisations effectives de l'exercice.

Dans le cas où il n'y a pas de perception d'avance, les produits à recevoir sont enregistrés en produits acquis ou en autre créance s'il ne s'agit pas d'un prorata.

## Rapport de gestion en application de l'article 3:48 du Code des Sociétés et des Associations

L'organe d'administration fait rapport sur la gestion de l'association pour l'exercice social clôturé le 31/12/2020.

### A. Exposé fidèle sur l'évolution et les résultats des activités et sur la situation de l'association

Les commentaires suivants de l'organe d'administration sur les comptes annuels ont pour objectif de communiquer une image fidèle de la situation de l'association et de ses affaires.

L'exercice se clôture par un résultat négatif de 29.755 €. L'organe d'administration a décidé d'arrêter les comptes annuels dans la forme suivante :

#### 1. Au bilan :

##### **ACTIF :**

Le total de l'actif s'élève à 12.460.256 € par rapport à 11.551.395 € l'année précédente, en forte augmentation de 908.862 €.

Les immobilisations sont en diminution de 273.102 € pour atteindre 1.674.633 €. BX1 avait procédé à un ambitieux programme d'investissements en 2019, ceux-ci ont été moins élevés en 2020. Il s'en suit que la valeur nette des immobilisés diminue suite à leurs amortissements respectifs.

Les actifs circulants sont en forte augmentation de 1.181.963 € pour atteindre 10.785.623 €. Les créances à long terme diminuent de 200.000 € grâce à la réception de subsides pour notre projet de construction. Il en est de même pour les créances à court terme qui diminuent de 186.383 € grâce aux paiements d'arriérés de subsides non-payés au 31 décembre 2019. A ces versements, il convient d'ajouter un refinancement important de nos investissements effectués en 2019, et un décalage sur janvier 2021 de dépenses importantes faites en décembre 2020, les factures des fournisseurs n'étant pas échues. Il en résulte ainsi une augmentation de nos valeurs disponibles de 1.525.633 € pour atteindre au total 5.594.901 €.

##### **PASSIF :**

Le total du passif s'élève à 12.460.256 € par rapport à 11.551.395 € l'année précédente, en forte augmentation également de 908.862 €.

Le fonds social reste stable par rapport au 31 décembre 2019. Il atteint désormais 8.695.434 €, soit 4.943 € de plus que l'année précédente. La perte de l'exercice est prélevée sur les bénéfices reportés précédents. Les subsides en capital augmentent grâce à la prise en résultats des subsides triennaux en équipement, pour lesquels nous avons reçu de la fédération Wallonie-Bruxelles un nouveau programme.

Les provisions pour risques et charges s'établissent à 1.513.830 € au lieu de 1.496.762 € l'année précédente. Bx1 continue d'effectuer un relevé prudent des risques et charges auxquelles elle devrait faire face aux cours des années prochaines.

Les dettes augmentent de façon importante pour passer de 1.364.142 € fin 2019 à 2.250.992 € au 31 décembre 2020. Les raisons sont multiples. Il s'agit principalement des dettes financières qui passent de 278.222 € à 832.884 €, suite à la souscription d'un nouvel emprunt pour le financement des investissements de 2019. Les dettes commerciales et salariales augmentent elles aussi, de respectivement 172.098 € et 32.969 €.

## 2. Au compte de résultats :

Les recettes s'élèvent à 8.127.817 € contre 8.633.050 € l'année précédente, soit une diminution de 5,8 %, qui s'explique principalement par un produit non-récurrent de 407.455 € en 2019. Le chiffre d'affaires réalisé par BX1 diminue de 293.152 €, suite à la baisse importante des échanges de visibilité, conséquence de l'annulation en cascade des événements du secteur socio-culturel en 2020 (facture d'échange). Les subsides sont en augmentation de 210.670 € selon l'application des conventions en cours, soit +3,5% par rapport à 2019. Les autres produits d'exploitation s'établissent à 54.655 € en légère diminution par rapport à l'année passée.

Au compte de résultats, les charges d'exploitation présentent un total en diminution de 133.272 € par rapport à l'année 2019. A l'analyse, on remarquera que cette diminution est principalement la conséquence de l'annulation des événements de nos partenaires (facturation en échange) et la disparition de charges exceptionnelles en lien avec les produits exceptionnels de 2019. De fait, elle est contrebalancée partiellement par la croissance de charges de personnel (+107.322 €) et des amortissements d'équipement (+104.354 €) qui sont eux plus structurels.

Le résultat d'exploitation 2020 s'élève à -13.403 € contre + 11.596 € l'année précédente, ou +358.557 € si l'on intègre le produit non-récurrent et la charge non-récurrente de respectivement 407.455 € et -60.494 € de 2019 dans cette comparaison. La principale raison de cette perte en 2020 vient de l'arrêt d'une subside d'une activité. Cet arrêt n'a malheureusement pas pu être anticipé en l'absence de communication en la matière.


Le résultat de l'exercice s'élève à -29.757 € contre +344.800 €, l'année 2019 ayant connu l'incorporation de résultats non-récurrents conséquents.

## 3. Divers

Les règles d'évaluation ont été réécrites au cours de cet exercice.

## 4. Principaux risques et incertitudes auxquels l'association est confrontée :

Le Conseil d'administration a fait une revue des risques majeurs auxquels l'association pourrait être confrontée. Les principaux risques financiers et économiques liés à l'activité de BX1 ont été évalués et n'ont pas amenés de commentaires particuliers. Les risques juridiques et réglementaires, technologiques et environnementaux ont également été examinés. Une attention particulière est accordée à la crise COVID-19 à laquelle le point 2 ci-après est consacré.





## **B. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice**

Fin 2019, un nouveau virus transmissible à l'homme est apparu en Chine. La pandémie Covid-19 a touché la planète entière dès le premier trimestre 2020. La situation sanitaire grave a nécessité la mise en place de mesures de confinements entraînant plusieurs ralentissements majeurs de l'activité économique. Les paramètres essentiels – e.a. l'assouplissement ou le renforcement des mesures en place à ce jour, leur durée – ne permettent toujours pas d'apprécier pleinement les conséquences de cette crise, à présent mondiale, et ne permettent pas d'évaluer définitivement les impacts pour l'association.

Les premières semaines de l'année 2021 connaissent cependant un regain d'activité qui amènent à penser que le budget établi reste toujours fiable et peut être suivi dans ses grandes lignes.

Dès lors, le Conseil d'administration considère que la situation n'entamera pas la capacité de l'association à poursuivre son activité et propose le maintien du principe comptable de continuité. En outre, les conséquences de cette pandémie et des mesures mises en place par le gouvernement n'affectent en rien les comptes arrêtés au 31/12/2020 tels que vous présentés pour approbation.

## **C. Indications sur les circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de l'association**

La Société d'Aménagement Urbain, maître d'œuvre du *Frame* au futur Médiapark, nous a informé que le marché d'entreprise relancé en cours d'année 2020 avait amené à présent des offres sérieuses d'entrepreneurs-soumissionnaires correspondant aux attentes. Cependant, le relancement de la procédure d'attribution ainsi que la crise sanitaire covid-19 ont amené un retard important. Il en découle que les estimations de fin de construction du bâtiment reportent sa livraison en septembre 2023.

Le financement de la part BX1 dans ce nouveau bâtiment est bouclé, et BX1 a déjà reçu des avances conséquentes des subsides octroyés émanant du FEDER-RBC, de la COCOF et de CFWB. La réglementation de l'octroi des fonds FEDER-RBC nous impose de fournir toutes les preuves de paiement relatives à ce projet pour le 31 décembre 2023, sous peine, à défaut, de devoir rembourser les subsides déjà reçus.

La date de début des travaux étant prévu en juin 2021, la certitude de terminer à temps est réaliste mais ambitieuse. Dans le cas extrême de retard du projet, cette situation pourrait avoir une influence notable sur le développement de l'association au cours de la décennie suivante.

Fait à Bruxelles, le 17/03/2021.

Pour l'organe d'administration,



Maroun Labaki  
Président du Conseil d'administration BX1

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION BX1 SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

RUE GABRIELLE PETIT 32-34 A 1080 BRUXELLES

RPM BRUXELLES BE 0429.488.680

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association BX1, nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 16 mars 2018, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2020. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'association durant 13 exercices consécutifs.

### Rapport sur les comptes annuels

#### *Opinion sans réserve*

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2020 ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 12.460.256 EUR et dont le compte de résultats se solde par un résultat négatif de l'exercice de 29.757 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### *Fondement de l'opinion sans réserve*

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



### *Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels*

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'association ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique.



En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

### **Autres obligations légales et réglementaires**

#### ***Responsabilités de l'organe d'administration***

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du Code des sociétés et des associations, et des statuts de l'association.



### ***Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### ***Aspects relatifs au rapport de gestion :***

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:48 du Code des sociétés et des associations.

### ***Mention relative à l'indépendance***

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.

### ***Autres mentions***

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Fait à Bruxelles, le 24 mars 2021

La SRL "DGST & Partners - Réviseurs d'entreprises",  
Commissaire, Représentée par



Pierre SOHET  
Réviseur d'entreprises